Courte critique d'uniformologie maritime : Lalaisse

François Hippolyte Delalaisse, appelé Lalaisse en tant qu'artiste, naît le 27 janvier 1810 à Nancy, d'Augustin Delalaisse, géomètre, et de Thérèse Barbe Louise Perrez, ainsi que le précise son acte de naissance (source : filae.com).
Arrivé à Paris dans les années 1830, il y devient élève de Nicolas Charlet, qui est professeur de dessin à l'École polytechnique à partir de 1838. D'abord son adjoint en 1839, Lalaisse lui succède à son décès, en 1845.
Lalaisse est connu pour ses gravures relatives aux armées françaises et aux costumes régionaux, en particulier bretons et normands. Il participe au salon de Paris de 1845 à 1874 où ses œuvres sont remarquées.
Son affectation à Polytechnique lui donne une certaine proximité avec les militaires et donc de nombreux modèles sous la Monarchie de Juillet, la Deuxième République et le Second Empire. C'est justement pour ces périodes que Lalaisse est connu ; il ne semble pas avoir été tenté par le dessin des armées non contemporaines.
On lui doit notamment :

- *Costumes de tous les corps de l'Armée et de la Marine Française sous Louis-Philippe* (36 planches) ;
- *Empire français. L'armée et la Garde impériale* (au moins 28 planches. Combien ?) ;
- *Types militaires* (50 planches) de 1855 à 1858 ;
- *L'Armée française et ses Cantinières* (28 planches en noir) en 1861.

Lalaisse est nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 3 août 1875. Il meurt le 13 mars 1884.

Pour la marine, en plus des planches représentant des militaires de l'infanterie de marine, Lalaisse nous laisse moins d'une dizaine de planches sur la marine de la Monarchie de Juillet et du Second Empire. Nous allons les commenter ci-dessous.

Voici deux officiers de vaisseau en petite de bord, telle que définie par l'ordonnance du 20 juillet 1837. Celle-ci se compose de l'habit bleu non brodé à coupe croisée, avec lequel les seules marques de grade sont les épaulettes. Celles du capitaine de vaisseau sont à corps et grosses torsades en or tandis que celles du capitaine de corvette – ce grade remplace celui de capitaine de frégate de 1836 à 1848 – ont leur corps en argent.
Dans cette tenue, le pantalon sans bande d'or ou le pantalon blanc sont de mise, en fonction de la saison, de même que la casquette. Celle-ci est apparue réglementairement sur la tête des officiers en 1837. Pas de galons multiples à cette époque – ils n'apparaissent qu'en 1848 – mais pour ces officiers supérieurs un large galon de 40 mm de largeur, encadré de deux cordonnets, en argent pour le capitaine de corvette, en or pour le capitaine de vaisseau. Le bord de la cuve de la casquette de ce dernier semble bien bordé par le cordon or prévu par l'ordonnance.
Ces officiers sont donc très bien représentés.

Nous sommes ici toujours entre 1837 et 1848. Ce capitaine de vaisseau est en grande tenue d'été, avec habit à coupe droite, brodé d'or au collet et aux parements (et l'écusson de taille invisible ici), et pantalon blanc.
L'habit est doublé de rouge, ce qui se voit au niveau des retroussis des basques.
Le chapeau monté est bien à cocarde tricolore et ganse à grosses torsades ; les glands à grosses torsades sont bien présentes aux cornes du chapeau. Rien à dire…

Voilà maintenant un panachage complet de grades et de tenues définies en 1836/1837.
L'amiral au centre est bien dans sa tenue de cérémonie à l'habit richement brodé. Sa ceinture de commandement paraît bien en or et soie blanche, comme celle des maréchaux et en conformité avec l'ordonnance du 19 août 1836. Son chapeau, qui n'a pas encore un galon or sur les bords, est bien garni de la plume blanche. Son pantalon blanc a bien son large galon or.
Le grand uniforme du capitaine de vaisseau n'appelle aucun commentaire, si ce n'est la présence sur le pantalon depuis 1937 du large galon or.
Le capitaine de corvette est en petite tenue de bord, comme sur la première illustration, mais on voit mieux les ancres brodées au collet de son habit.
Le lieutenant de vaisseau à droite est en petite tenue d'été, qui comporte ici la redingote et les épaulettes or à franges de filé. Le galon de sa casquette n'est pas visible ; il s'agit en principe d'un large galon entouré de deux passepoils or.
Recevant les ordres de l'amiral, l'enseigne de vaisseau est en grand uniforme d'hiver. Il se distingue par ses **broderies au collet de l'habit, qui ne paraissent pas conformes** – en principe, elles ne comportent que l'ancre et la baguette –, ses parements sans broderies, l'épaulette à franges de filé à gauche et la contre-épaulette à droite.
L'élève de 1re classe à l'extrême gauche est en grand uniforme. Son habit à coupe croisée ne reçoit aucune broderie ; on le distingue par ses aiguillettes en or portées sur l'épaule droite. La ganse de son chapeau est en galon plat.
L'élève de 2e classe enfin, deuxième personnage en partant de la gauche, est en petite tenue d'hiver avec redingote et casquette. La redingote de 1837 est à coupe droite ; elle est fréquemment portée ouverte jusqu'au début de la Troisième République. **La casquette ne devrait pas comporter un large galon or, mais un galon fin de 13 mm au milieu de la cuve.** Il porte l'aiguillette or et bleue.
Nous pouvons donc relever deux erreurs dans cette représentation, néanmoins assez conforme à la réalité de l'uniforme de l'époque.

Nous changeons d'époque pour nous transporter sous le Second Empire, ou plutôt en … 1852 ? En effet, ces dessins nous présentent des casquettes dont **la toque est ornée d'une ancre dorée simple, alors que celle-ci devrait être surmontée d'une couronne impériale** à partir du décret du 29 janvier 1853. D'ailleurs ces planches paraissent davantage conformes aux prescriptions définies soit le 1er décembre 1848, soit, pour les aspirants, le 4 juin 1849. Ces deux aspirants nous présentent une posture de camaraderie peu courante. Celui de gauche ne diffère en rien de celui représenté sur la planche précédente, si ce n'est le pantalon bleu porté en hiver, sans galon or pour ce grade. Les élèves sont devenus des aspirants en 1848. Son camarade de droite est en petite tenue de bord d'été, avec une veste à boutonnage droit sur laquelle on peut distinguer, au bas des manches, un galon or qui devrait également apparaître sur la casquette (**au lieu de deux soutaches or**).

Le capitaine de vaisseau de gauche nous présente le caban à capuchon adopté en 1848, avec ses brandebourgs caractéristiques. La cuve de sa casquette est depuis 1848 ornée de cinq galons or, uniformément répartis sur toute la hauteur.
A droite, le lieutenant de vaisseau est en petit uniforme, avec trois galons à la casquette, **toujours sans couronne**... En petit uniforme, le sabre est suspendu à un ceinturon en poil de chèvre noir, alors qu'en grand uniforme, il l'est à un ceinturon en soie bleue et or, modèle introduit en 1848, ce que nous montre l'enseigne de vaisseau de dos à droite.

Le capitaine de frégate de gauche est en petite tenue, avec redingote. Dans la mesure où celle-ci n'est plus destinée à recevoir les épaulettes du grade, ce dernier est indiqué par les galons au bas des manches. Ces cinq galons sont panachés, alternativement or et argent. Le capitaine de vaisseau porte le grand uniforme défini en 1853, dont l'habit est brodé au collet, aux parements et à la taille, alors qu'en 1848 toutes ces distinctives avaient été supprimées au profit des seules épaulettes du grade.

Si les casquettes des officiers dessinées par Lalaisse sous le titre « Empire français » ne sont pas correctes, comme nous l'indiquions à la page précédente, c'est parce qu'**elles ont dû être dessinées à la fin de la décennie 1840, et non une fois le Second Empire établi**. En atteste le dessin ci-dessus qui figure dans notre ouvrage « Les uniformes des officiers de la marine. 1830 – 1940 ». Il est très proche du dessin de gauche, mais l'habit du capitaine de vaisseau ne comporte aucune broderie. Nous pensons donc que Lalaisse a transformé son dessin initial en ajoutant des broderies au collet et aux parements, mais il oublié la couronne au-dessus de l'ancre de la casquette…

Enfin, voici ci-dessous une présentation d'un quartier-maître à droite et, a priori, d'un matelot de dos. En arrière-plan, figurent deux matelots, l'un en petite tenue, l'autre en tenue de travail, avec des chapeaux de paille portés en été, sans doute orné d'un ruban légendé (à bouts flottants ?).
Au premier plan à gauche, le matelot est en tenue de travail qui comporte une chemise en molleton bleu, un pantalon de fatigue en toile rousse, un col bleu et un bonnet comme il est décrit par l'arrêté du 27 mars 1858 : une double bande rouge sur le bandeau et une houppette aux brins bleus et rouges.
A droite, le quartier-maître est en grande tenue ; celle-ci comporte un paletot bleu, une chemise en toile blanche avec son col bleu, qui peut cacher les ancres au collet, et un chapeau en feutre verni noir, qui comporte un ruban légendé avec des bouts flottants. Il est armé d'un pistolet, probablement du modèle 1849, accroché à son ceinturon.
Le dessin est de qualité, mais un détail ne colle pas : les galons devraient être au bas des manches et ne sont pas en V…

Voici une autre étude de Lalaisse qui est très proche. Celle-ci nous montre de face un matelot non plus en paletot mais en caban, qui est cette fois tout à fait conforme au modèle de 1858.

Au bilan, Lalaisse est un formidable artiste ,mais d'une part il a tenté d'exploiter des dessins réalisés sous la Deuxième République pour décrire les marins du Second Empire et cela se voit, et d'autre part il a commis quelques erreurs surprenantes, sur les galons notamment.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à Yves Martin, membre de la Sabretache pour la mise à disposition des fichiers de certaines de ces gravures.

© VAE (2S) Éric Schérer. 2022